



Série de profils du Centre canadien
de la statistique juridique

Les Canadiens à faible revenu



Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés**
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les immigrants au Canada
- Les groupes religieux au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les minorités visibles au Canada
- Les femmes au Canada

* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

** Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue
ISSN 1496-4570
ISBN 0-662-85583-3

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt	1 800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Les Canadiens à faible revenu

Caractéristiques sociodémographiques des Canadiens à faible revenu¹

De nombreux Canadiens ont un faible revenu

Une proportion considérable de la population canadienne est en situation de faible revenu. En 1998, un Canadien sur six, soit 17 % de la population, avait un revenu inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada (voir l'encadré 1) (voir le tableau 1). En effet, cette année-là, 5,1 millions de Canadiens étaient considérés comme ayant un faible revenu. Cette proportion est toutefois moins élevée qu'en 1996, où elle atteignait presque 19 %. Toujours est-il que le pourcentage de Canadiens à faible revenu est plus élevé qu'en 1989, où 14 % de la population était en situation de faible revenu.

La population à faible revenu dans l'ensemble du pays

La proportion de la population touchant de faibles revenus varie considérablement dans l'ensemble

du pays. Par exemple, en 1998, 22 % des Québécois et respectivement 20 % des Manitobains et des Terre-Neuviens avaient des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu. Par contraste, seulement 13 % des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard étaient réputés avoir de faibles revenus cette année-là, tandis que les chiffres correspondants étaient de 14 % en Ontario, de 15 % en Colombie-Britannique et de 16 % respectivement au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Saskatchewan.

Les enfants et les personnes âgées à faible revenu

Les personnes âgées et les enfants de moins de 18 ans sont les plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu. En 1998, 19 % des enfants et 20 % des personnes âgées de 65 ans ou plus avaient de faibles revenus, alors que c'était le cas de seulement 16 % des adultes âgés de 18 à 64 ans.

Au cours des deux dernières décennies, il y a eu des changements marqués au niveau du

pourcentage de la population à faible revenu dans chacun de ces groupes d'âge. Par exemple, la proportion des personnes âgées à faible revenu a nettement chuté depuis le début des années 80 : elle est tombée de 34 % en 1980 à 20 % en 1998. Par contraste, le pourcentage d'enfants vivant en situation de faible revenu est passé de 16 % en 1980 à 19 % en 1998. Au cours de la même période, la part de la population âgée de 18 à 64 ans touchant de faibles revenus a également augmenté légèrement, passant de 14 % à 16 %.

Plus de femmes ont de faibles revenus

Les femmes forment la majorité des Canadiens à faible revenu. En 1998, 55 % des personnes ayant de faibles revenus étaient des femmes. Cette année-là, 18 % des femmes touchaient de faibles revenus, comparativement à 15 % des hommes.

¹ Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale de la population à faible revenu. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, l'âge, le sexe, le statut de personne handicapée, et le statut de minorité visible soient aussi corrélés au statut de personne à faible revenu.

Encadré 1 : Les seuils de faible revenu

Le revenu des familles ou des particuliers tombe en deçà des seuils de faible revenu de Statistique Canada si la proportion du revenu avant impôt qu'ils consacrent, en moyenne, à l'alimentation, au logement et à l'habillement est d'au moins 20 points supérieure à la moyenne canadienne. Si l'on utilise 1992 comme année de référence, les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu dépensent habituellement plus de 55 % de leur revenu pour ces nécessités et ils sont jugés être dans une situation difficile. Le nombre de personnes dans la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où la famille habite sont également pris en compte.

Toutefois, les seuils de faible de revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, et Statistique Canada n'en préconise pas l'utilisation comme des seuils de pauvreté.

Les données du volet sociodémographique du profil sont tirées du Recensement du Canada de Statistique Canada et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1998 de la Division de la statistique du revenu.

Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotto, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

De plus, parmi les personnes âgées, les femmes sont deux fois plus susceptibles que ne le sont les hommes d'avoir de faibles revenus. En 1998, 25 % des femmes âgées de 65 ans ou plus vivaient en situation de faible revenu, comparativement à 13 % de leurs contemporains de sexe masculin. Les femmes âgées de 18 à 64 ans étaient aussi quelque peu plus susceptibles que ne l'étaient les hommes de cette tranche d'âge d'avoir de faibles revenus : 17 % comparativement à 14 %.

La situation des particuliers dans la famille et les faibles revenus

Il y a une forte corrélation entre la situation des Canadiens dans la famille et la probabilité de vivre en situation de faible revenu. C'est particulièrement vrai chez les femmes. Par exemple, en 1998, les femmes âgées de 18 à 64 ans vivant seules étaient beaucoup plus susceptibles que ne l'étaient celles qui vivaient avec une famille d'avoir de faibles revenus. Cette année-là, 44 % des femmes de cette tranche d'âge vivant seules touchaient de faibles revenus, alors que c'était le cas de seulement 13 % de celles qui vivaient en famille. Il y avait un écart semblable chez les hommes âgés de 18 à 64 ans, dont 33 % de ceux qui vivaient seuls étaient réputés avoir un faible revenu comparativement à seulement 10 % de ceux qui vivaient avec une famille.

En outre, les femmes âgées vivant seules sont beaucoup plus susceptibles que ne le sont celles qui vivent en famille d'avoir de faibles revenus. En 1998, près de la moitié (48 %) des femmes âgées de 65 ans ou plus qui vivaient seules avaient de faibles revenus, comparativement à seulement 9 % des femmes âgées vivant avec leur famille. En fait, cette année-là, les femmes âgées vivant avec leur famille étaient à peine plus susceptibles que ne l'étaient les hommes âgés vivant en famille d'avoir de faibles revenus, alors que les femmes âgées qui vivaient seules étaient beaucoup plus susceptibles

que ne l'étaient leurs homologues de sexe masculin d'avoir de faibles revenus : 48 % comparativement à 35 %.

Parmi les familles, celles dont le chef est une mère seule sont particulièrement susceptibles d'avoir de faibles revenus. En effet, en 1998, 53 % de toutes les familles monoparentales dirigées par une femme avaient des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu. Par comparaison, 23 % des familles monoparentales dirigées par un homme, et seulement 11 % des familles biparentales ayant des enfants, avaient de faibles revenus cette année-là.

Autres facteurs contribuant au faible revenu

Tandis que le sexe, l'âge et la situation des particuliers dans la famille sont liés à une situation de faible revenu, d'autres caractéristiques comme le niveau de scolarité et la situation vis-à-vis de l'activité ont également des incidences. Les gens qui n'ont pas fait d'études postsecondaires, par exemple, sont plus susceptibles d'avoir de faibles revenus que ne le sont ceux qui ont un grade universitaire ou un diplôme d'études collégiales. En 1998, les familles dirigées par des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires étaient au moins deux fois plus susceptibles d'avoir un revenu inférieur aux seuils de faible revenu que ne l'étaient les familles dirigées par des personnes ayant soit un grade universitaire, soit un diplôme de collège communautaire. De même, chez les personnes seules, 22 % des diplômés d'université avaient de faibles revenus cette année-là, comparativement à 57 % des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.

En outre, les gens qui ne travaillaient pas en 1998 étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir de faibles revenus que ne l'étaient ceux qui travaillaient à plein temps toute l'année. Cette année-là, chez les familles comme chez les personnes seules, les inactifs étaient beaucoup plus susceptibles

d'avoir de faibles revenus que ne l'étaient les actifs.

De même, les personnes travaillant à plein temps toute l'année sont beaucoup moins susceptibles que ne le sont les autres travailleurs d'avoir de faibles revenus. Par exemple, en 1998, seulement 5 % des personnes qui travaillaient à plein temps toute l'année avaient de faibles revenus. Par contraste, les gens qui avaient d'autres régimes de travail étaient plus de cinq fois plus susceptibles d'avoir un revenu inférieur aux seuils de faible revenu (28 % comparativement à 5 %).

Taux de faible revenu plus élevés chez les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles

Comparativement à l'ensemble de la population, certains groupes au Canada sont plus susceptibles d'avoir de faibles revenus. C'est particulièrement vrai dans le cas des Autochtones, des membres des minorités visibles et des immigrants. En 1998, 29 % des Autochtones étaient réputés avoir de faibles revenus, comparativement à 15 % des non-Autochtones.

Les personnes qui appartiennent à une minorité visible sont également caractérisées par des taux de faible revenu relativement élevés. En 1998, 24 % des membres de minorités visibles avaient de faibles revenus, alors que c'était le cas de seulement 15 % des gens n'appartenant pas à ces minorités.

De plus, les immigrants sont plus susceptibles que ne le sont les non-immigrants d'avoir de faibles revenus. En 1998, 19 % des immigrants vivaient en situation de faible revenu, comparativement à 15 % de leurs homologues non immigrants. C'est particulièrement vrai dans le cas des nouveaux immigrants, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés entre 1991 et 1995. En 1995, 48 % des nouveaux immigrants avaient des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu.

Les paiements de transfert et les faibles revenus

Les personnes à faible revenu reçoivent une part considérable de leur revenu des paiements de transfert du gouvernement, tels que le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale et d'autres prestations fédérales, provinciales et municipales de bien-être social. En 1998, par exemple, les personnes à faible revenu âgées de 65 ans ou plus qui étaient seules recevaient environ 90 % de leur revenu de ces sources, tandis que celles qui vivaient en famille en tiraient plus de 80 % de leur revenu. Parmi les personnes âgées de moins de 65 ans, les familles monoparentales à faible revenu dirigées par une femme recevaient plus des deux tiers de leur revenu de sources gouvernementales, tandis que les hommes seuls, les femmes seules et les familles biparentales tiraient plus de 40 % de leur revenu de transferts gouvernementaux.

Les Canadiens à faible revenu et le système de justice pénale

Les Canadiens à faible revenu² sont moins susceptibles d'être victimes³ d'actes criminels

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 (voir l'encadré 2), les personnes dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$ étaient moins susceptibles d'être victimes d'actes criminels (25 %) que ne l'étaient celles dont le revenu du ménage était égal ou supérieur à 60 000 \$ (31 %).

Le risque de victimisation violente est plus élevé lorsque le revenu du ménage est faible⁶

Un faible revenu du ménage est associé à un plus grand risque de victimisation avec violence, mais à un risque moindre de vol de biens personnels (voir l'encadré 3). En 1999, les personnes dont le revenu

Encadré 2 : L'Enquête sociale générale

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada tient tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. Pour l'enquête la plus récente tenue en 1999, des interviews téléphoniques ont été effectuées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. Tout comme dans les enquêtes précédentes, on a interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation et sur leurs opinions au sujet de diverses questions relatives à la justice, notamment leur crainte d'être victimes d'un crime et leur perception du travail effectué par la police, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 1999, on a posé aux répondants une série de questions portant sur le revenu total de leur ménage, avant retenues, de toutes sources au cours des douze derniers mois. À partir de cela, plusieurs groupes de revenu ont été formés. Le groupe de revenu le plus bas⁴ a servi de substitut des ménages à faible revenu, tandis que le groupe de revenu le plus élevé⁵ a servi de substitut des ménages à revenu élevé. Il s'agit de distinctions par rapport à la première section du rapport, puisque l'ESG ne tient pas compte du nombre de personnes dans le ménage ni du lieu de résidence, soit les deux principaux facteurs servant à calculer le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Il faut donc être prudent en comparant les résultats des deux sections.

L'Enquête sociale générale et les seuils de faible de revenu de Statistique Canada démontrent néanmoins que des facteurs semblables sont associés à de faibles revenus. Par exemple, l'ESG a révélé que les personnes âgées, les femmes, les personnes seules, les personnes moins instruites, les nouveaux immigrants et les Autochtones étaient tous plus susceptibles d'avoir de faibles revenus du ménage. Selon l'ESG, il n'y avait aucune différence statistiquement significative entre le taux de faible revenu des minorités visibles et celui des personnes n'appartenant pas à ces minorités.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole «†». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

du ménage correspondait à la catégorie la plus faible (moins de 15 000 \$) affichaient un taux de victimisation violente de 192 pour 1 000 habitants, soit près du double de celui des personnes appartenant aux autres catégories de revenu (voir la figure 1). Par ailleurs, les personnes ayant un revenu du ménage de 60 000 \$ ou plus avaient le taux le plus élevé de vols de biens personnels

² Dans la partie du rapport consacrée à la justice pénale, le revenu désigne le revenu du ménage.

³ Sauf indication contraire, la partie du profil consacrée à la justice pénale porte sur la victimisation des personnes et des ménages et sur les affaires de violence conjugale qui sont survenues au cours des douze mois précédant l'enquête.

⁴ Environ 12% des ménages pour lesquels le revenu du ménage était déclaré se classifiaient dans ce groupe de revenu.

⁵ Environ 31% des ménages pour lesquels le revenu du ménage était déclaré se classifiaient dans ce groupe de revenu.

⁶ Voir Besserer et Trainor (2000)

Encadré 3 : Types d'infraction

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le *Code criminel*. L'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait sont classés comme des crimes de violence. Ces trois infractions, en plus du vol de biens personnels, constituent la catégorie des crimes contre la personne. Les quatre autres infractions sont considérées comme des crimes contre le ménage. Dans le cas des crimes contre la personne, la victime est une personne, tandis que, dans le cas des crimes contre le ménage, ce sont normalement tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction contre la personne sont donc calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus, tandis que les taux d'infraction contre le ménage sont calculés pour 1 000 ménages.

Les affaires comportant plus d'un type d'infraction, par exemple un vol qualifié avec voies de fait, sont classées en fonction de l'infraction la plus grave. La hiérarchie des infractions, de la plus grave à la moins grave, est la suivante : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol de biens personnels, vol de biens du ménage et vandalisme. Les affaires sont classées d'après les réponses des répondants à une série de questions. Par exemple, quelqu'un a-t-il menacé de vous blesser physiquement d'une façon quelconque ? De quelle façon vous a-t-on menacé(e) ?

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes de violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être saisi, embrassé ou caressé contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le délinquant est armé, ou avec actes ou menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Agression (la victime est frappée, giflée, saisie, jetée par terre, battue), menace de préjudice physique proférée devant la personne ou incident avec arme.
	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels (argent, cartes de crédit, vêtements, bijoux, sac à main, porte-monnaie). (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'a pas de contact physique avec la victime.)
Crimes contre le ménage	Introduction par effraction	Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.
	Vol de véhicule à moteur	Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de pièces d'un véhicule à moteur.
	Vol de biens du ménage	Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.
	Vandalisme	Endommagement intentionnel de biens personnels ou appartenant au ménage.

(88 affaires pour 1 000 habitants). Il est probable qu'un revenu du ménage plus élevé signifie qu'une personne a plus d'effets personnels de valeur comme de l'argent comptant, des cartes de crédit, des vêtements et des bijoux, ce qui fait d'elle une cible plus attrayante pour les voleurs.

Un revenu du ménage plus élevé est associé à des taux de victimisation des ménages plus élevés

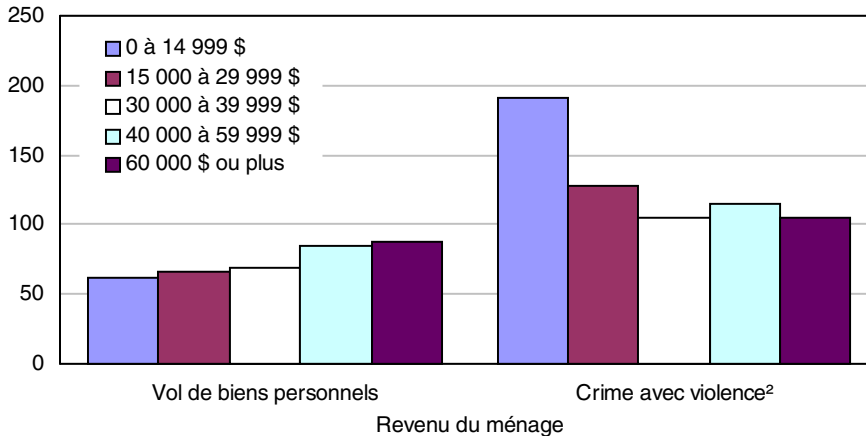
En 1999, le taux global de victimisation des ménages était de 183 affaires pour 1 000 ménages ayant des revenus inférieurs à 15 000 \$, comparativement à 279

dans le cas des ménages ayant des revenus de 60 000 \$ ou plus. Parmi les différents types de crimes contre le ménage, les ménages dont le revenu était égal ou supérieur à 60 000 \$ étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes d'un vol de véhicule à moteur que ne l'étaient ceux qui

Figure 1

Un faible revenu du ménage est associé à un risque plus élevé de victimisation avec violence¹

Taux pour 1000 personnes



¹ Comprend les cas d'agression sexuelle et de voies de fait contre le conjoint

² Comprend l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Faible taux de déclaration à la police chez les groupes de revenu élevé et faible⁸

Il n'y avait pas de différences entre les groupes de revenu le plus bas et de revenu le plus élevé pour ce qui est de déclarer les affaires de victimisation à la police. Environ quatre affaires sur dix dont les victimes vivent dans un ménage gagnant moins de 15 000 \$ ou dans un ménage gagnant 60 000 \$ ou plus ont été déclarées à la police.

Certains types d'infractions sont déclarés plus souvent. Les personnes vivant dans un ménage gagnant moins de 15 000 \$ étaient tout aussi susceptibles de déclarer les crimes contre le ménage que les crimes contre la personne, alors que celles qui vivaient dans un ménage gagnant au moins 60 000 \$ étaient plus susceptibles de déclarer les crimes contre le ménage que les crimes contre la personne.

Selon l'ESG de 1999, près des six affaires sur dix n'ont pas été déclarées à la police, tant chez le groupe de revenu le plus bas que chez le groupe de revenu le plus élevé. Le motif que les deux groupes de revenu ont le plus souvent invoqué pour ne pas déclarer l'affaire était qu'elle «n'était pas suffisamment importante».

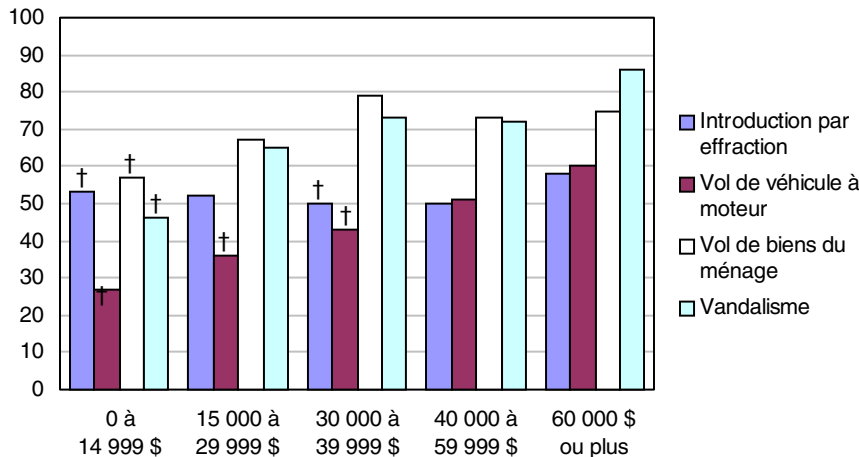
Les particuliers à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir de la difficulté à exercer leur activité principale

On a demandé aux répondants des détails précis sur les répercussions des crimes avec violence commis à leur endroit, notamment : s'ils ont été blessés, s'ils avaient de la difficulté à exercer leur activité principale, et s'ils ont discuté de l'affaire avec qui que ce soit.

Figure 2

Un revenu du ménage plus élevé est associé à des taux supérieurs de victimisation des ménages

Taux pour 1000 ménages



[†] Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

gagnaient moins de 15 000 \$. Ils affichaient également un taux supérieur de victimes de vandalisme (86 comparativement à 46[†]) et de vol de biens du ménage (75 comparativement à 57[†]) et un taux semblable d'introduction par effraction (58 comparativement à

53[†]) (voir la figure 2). Les taux élevés de victimisation des ménages gagnant 60 000 \$ ou plus pourraient s'expliquer par le fait que les ménages dont le revenu est plus élevé ont vraisemblablement plus de biens⁷.

[†] Le coefficient de variation se situe entre 16,6% et 33,3%.

⁷ Voir Besserer et Trainor (2000).

⁸ Les renseignements qui suivent ne comprennent pas les affaires de violence conjugale, faute de renseignements sur chaque affaire.

Alors que les personnes à faible revenu étaient tout aussi susceptibles que l'étaient celles à revenu élevé d'être blessées, elles étaient plus susceptibles de faire état de difficultés à exercer leur activité principale par suite de l'affaire. Les personnes à faible revenu ont dit qu'il leur était difficile ou impossible d'exercer leur activité principale pendant toute la journée ou presque dans 31 % des affaires, comparativement à 19 % des affaires dont les victimes appartenaient au groupe de revenu élevé.

Les victimes qui ont besoin d'aide à composer avec les conséquences d'un crime peuvent compter sur une variété de ressources. Les gens peuvent se tourner vers leur famille, leurs amis, leurs voisins ou leurs collègues de travail pour obtenir un soutien. La ressource la plus communément mentionnée chez tous les groupes de revenu était un ami ou un voisin, suivi de près de la famille.

Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de croire que la criminalité est plus élevée dans leur quartier

L'environnement dans lequel les gens vivent contribue grandement à leurs perceptions de la criminalité. La majorité des répondants de tous les groupes de revenu étaient d'avis que la criminalité dans leur quartier était demeurée stable au cours des cinq dernières années et qu'elle était moins élevée comparativement à d'autres régions au Canada. Toutefois, les personnes appartenant à la catégorie de revenu inférieure étaient deux fois plus susceptibles que ne l'étaient celles de la catégorie de revenu supérieure de considérer que la criminalité était plus élevée dans leur quartier qu'ailleurs.

Les Canadiens à faible revenu sont plus craintifs

L'ESG de 1999 comprenait plusieurs questions sur la sécurité personnelle des répondants face à la criminalité. Interrogés sur leur niveau général de sécurité personnelle, les répondants ont indiqué en majorité qu'ils en

étaient plutôt ou très satisfaits. Toutefois, les personnes appartenant à la catégorie de revenu inférieure étaient plus susceptibles de se dire plutôt ou très insatisfaites que ne l'étaient celles de la catégorie de revenu supérieure (9 % comparativement à 5 %) (voir le tableau 2).

De même, lorsqu'interrogés sur leur crainte dans des situations particulières, les répondants dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$ étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils étaient craintifs comparativement à ceux qui avaient un revenu égal ou supérieur à 60 000 \$. Environ quatre personnes sur dix dont le revenu du ménage était en deçà de 15 000 \$ ont dit qu'elles ne marchaient pas seules. Parmi celles qui le faisaient, 18 % ont dit se sentir un peu ou très craintives. Cette proportion était plus de deux fois supérieure à celle des personnes appartenant au groupe de revenu de 60 000 \$ ou plus (7 %). De plus, lorsqu'on leur a demandé si elles marcheraient seules plus souvent si elles se sentaient plus en sécurité, le tiers des personnes ayant un faible revenu du ménage ont répondu par l'affirmative, comparativement au cinquième des personnes dont le revenu du ménage était égal ou supérieur à 60 000 \$.

Environ sept personnes sur dix dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$ ont déclaré qu'elles n'utilisaient pas les transports en commun après la tombée de la nuit. Parmi les utilisateurs, 51 % ont dit se sentir un peu ou très inquiets en attendant ou en utilisant les transports en commun une fois la nuit tombée, comparativement à 43 % des personnes ayant un revenu du ménage de 60 000 \$ ou plus. Lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils les utiliseraient plus souvent s'ils se sentaient plus en sécurité, 32 % des personnes appartenant au groupe de faible revenu et 18 % de celles du groupe de revenu élevé ont répondu par l'affirmative.

Pour certaines personnes, le fait d'être seules chez elles en soirée peut être inquiétant. Bien que la majorité des personnes de tous les groupes de revenu aient indiqué qu'elles n'étaient pas du tout inquiètes lorsqu'elles étaient seules chez elles en soirée, la probabilité d'être un peu ou très inquiètes était plus élevée chez les personnes dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$. Environ le quart des personnes appartenant au groupe de faible revenu ont déclaré qu'elles étaient un peu ou très inquiètes lorsqu'elles étaient seules chez elles, comparativement à 17 % des personnes appartenant au groupe de revenu élevé.

Satisfaction à l'égard du système de justice pénale

Dans l'ensemble, les répondants de tous les groupes de revenu avaient une opinion favorable de la police lorsqu'on les a interrogés sur plusieurs aspects de son rendement. Plus de 60 % des répondants de chaque groupe de revenu étaient d'avis que la police faisait un bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi, d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, et d'assurer la sécurité des citoyens du voisinage (voir le tableau 3). De plus, au moins 50 % des répondants de chaque groupe de revenu étaient d'avis que la police faisait un bon travail pour ce qui est de répondre rapidement aux appels et d'informer le public sur la prévention des actes criminels. Toutefois, les personnes appartenant au groupe de faible revenu étaient légèrement plus susceptibles que ne l'étaient celles du groupe de revenu élevé de considérer que la police faisait un mauvais travail à tous les égards sauf un, celui d'informer le public sur la prévention des actes criminels. Les répondants du groupe de revenu inférieur et ceux du groupe de revenu supérieur étaient tout aussi susceptibles de déclarer que la police faisait un mauvais travail pour ce qui est d'informer le public sur la prévention des actes criminels.

En 1999, moins du quart des répondants appartenant au groupe de faible revenu se sont dits d'opinion que les tribunaux criminels faisaient un bon travail pour ce qui est : d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, de rendre justice rapidement, et d'aider la victime. Comparativement aux personnes ayant un revenu du ménage de 60 000 \$ ou plus, celles dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$ avaient une opinion plus favorable du travail des tribunaux pour ce qui est : de rendre justice rapidement (19 % comparativement à 10 %) et d'aider la victime (23 % comparativement à 11 %). Par contraste, les répondants appartenant au groupe de faible revenu avaient beaucoup moins tendance que ceux du groupe de revenu élevé (37 % comparativement à 49 %)

de considérer que les tribunaux faisaient un bon travail pour ce qui est d'assurer un procès juste à l'accusé.

Au moment d'être interrogés sur le rendement du système carcéral, environ le quart des personnes appartenant au groupe de faible revenu considéraient qu'il était bon. Les répondants ayant un faible revenu du ménage étaient moins susceptibles que ne l'étaient ceux dont le revenu du ménage était élevé de juger que le système carcéral était bon lorsqu'il s'agit de surveiller les prisonniers (25 % comparativement à 29 %), mais ils étaient deux fois plus susceptibles de le juger bon pour ce qui est d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois (21 % comparativement à 11 %).

Quant au rendement du système de libération conditionnelle, moins du cinquième des personnes ayant un faible revenu du ménage étaient d'avis qu'il était bon. Les répondants ayant un revenu du ménage inférieur à 15 000 \$ étaient plus susceptibles que ne l'étaient ceux du groupe de revenu élevé de considérer que le système de libération conditionnelle était bon lorsqu'il s'agit de mettre en liberté des délinquants qui ne récidiveront pas (19 % comparativement à 15 %) et de surveiller les personnes en liberté conditionnelle (18 % comparativement à 11 %).

Références

Besserer, S. et C. Trainor. 2000. «La victimisation criminelle au Canada, 1999», *Juristat* n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 10, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

Certaines caractéristiques des Canadiens à faible revenu^{1,2}, 1998

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T.-N.-O.	Nt.
Population à faible revenu (en milliers)	5 055,9	108,7	17,2	168,3	117,3	1 620,1	1 603,7	218,3	160,0	458,1	584,2
En tant que % de la population totale	16,9	20,0	12,7	18,2	15,8	22,1	14,0	20,0	16,3	15,9	15,0
Population à faible revenu selon l'âge (%)														
Moins de 18 ans	19,2	25,3	..	19,3	18,1	24,0	17,7	23,6	18,8	17,3	14,9
De 18 à 64 ans	15,5	18,7	..	18,1	15,0	20,0	12,6	17,4	14,8	15,2	14,3
65 ans ou plus	19,7	17,0	15,4	29,9	14,4	25,4	18,3	16,8	18,7
Population à faible revenu selon le sexe (%)														
Hommes	15,3	18,7	..	14,5	14,2	20,1	12,7	17,3	13,9	15,1	14,0
Femmes	18,4	21,3	..	21,8	17,2	24,1	15,3	22,6	18,7	16,7	15,9
Population à faible revenu (%)														
Autochtones	28,9	36,3	22,1	41,6	27,4	25,7	27,8
Immigrants	18,6	44,0	13,3	19,7	..	17,6	16,4
Minorités visibles	24,3	56,1	16,7	27,0	18,1
Familles à faible revenu														
Familles biparentales ayant des enfants	10,7	16,2	..	7,6	9,5	13,8	9,3	13,2	10,8	11,3	8,2
Familles monoparentales :														
Parent de sexe masculin	23,1	36,5
Parent de sexe féminin	52,9	68,6	..	74,3	59,8	56,6	50,5	66,6	40,1	46,5	49,4
Familles dont le chef a 65 ans ou plus	9,7	15,6	6,9	14,4	6,3	..	9,5
Personnes seules à faible revenu														
Moins de 65 ans :														
Hommes	33,0	44,9	35,7	34,3	41,2	39,3	30,1	37,6	32,9	32,6	25,8
Femmes	43,6	66,5	45,9	58,5	44,7	48,6	36,3	53,1	42,6	45,3	41,4
65 ans ou plus :														
Hommes	35,1	44,3	32,3	39,5	30,1	28,3	36,5
Femmes	47,9	66,5	38,0	50,4	49,4	63,0	38,4	51,6	41,0	46,2	42,8

¹ D'après les seuils de faible revenu de 1992 de Statistique Canada.² Les seuils de faible revenu de Statistique Canada ne s'appliquent pas à la population qui vit dans les réserves indiennes ou dans les territoires.

.. Chiffres inexistant

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998.

Tableau 2

Sentiments de sécurité face à la criminalité selon le revenu du ménage, 1999

	% de la population				
	0 à 14 999 \$	15 000 à 29 999 \$	30 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 999 \$	60 000 \$ ou plus
Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?					
Pas inquiet(ète) du tout	49	53	54	49	57
Un peu inquiet(ète)	42	37	39	44	37
Très inquiet(ète)	9 [†]	10	6	†6	6
Ne sait pas/Refus	--	--	--	--	--
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?					
Tout à fait en sécurité	34	41	40	42	49
Assez en sécurité	47	45	49	48	44
Pas très en sécurité	12	11	9	9	6
Pas en sécurité du tout	6	3	2 [†]	2	1
Ne sait pas/Refus	--	--	--	--	--
Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?					
Pas du tout inquiet(ète)	76	77	79	79	83
Un peu inquiet(ète)	20	21	19	19	16
Très inquiet(ète)	4	3	2 [†]	2	1
Ne sait pas/Refus	--	--	--	--	--
De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?					
Très satisfait(e)	40	42	44	44	49
Plutôt satisfait(e)	48	49	49	49	45
Plutôt insatisfait(e)	6	4	4	4	4
Très insatisfait(e)	3 [†]	3	2 [†]	1	1
Ne sait pas/Refus	3 [†]	2	1 [†]	1 [†]	--

[†] Ne porte que sur les répondants qui s'adonnaient à ces activités.

-- Nombre trop petit pour être exprimé.

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3

Perceptions du système de justice parmi la population à faible revenu de 15 ans ou plus, 1999

	Population à faible revenu de 15 ans ou plus									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus
	(en milliers)					%				
Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...										
d'avoir une attitude ouverte?	1 421	924	239	83	175	100	65	17	6	12
d'assurer la sécurité des citoyens?	1 421	895	342	92	93	100	63	24	6	7
de faire respecter la loi?	1 421	896	342	99	83	100	63	24	7	6
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	1 421	756	343	150	171	100	53	24	11	12
de répondre rapidement aux appels?	1 421	742	271	128	280	100	52	19	9	20
Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit ...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès	1 421	524	487	184	225	100	37	34	13	16
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	1 421	323	541	295	261	100	23	38	21	18
d'aider la victime?	1 421	331	417	435	237	100	23	29	31	17
de rendre justice rapidement?	1 421	264	464	496	198	100	19	33	35	14
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit ...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	1 421	361	392	341	326	100	25	28	24	23
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens	1 421	295	387	381	358	100	21	27	27	25
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit :										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	1 421	266	417	456	281	100	19	29	32	20
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	1 421	259	388	429	344	100	18	27	30	24

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.